

pas été expédiés pour aider les hommes au front ou sur la demande urgente du gouvernement anglais, sur les instances du commandant en chef au front. Ce n'est pas ce que vous avez fait, déclare-t-il, votre seul mobile était de détruire le Grand-Tronc-Pacifique, vous avez agi comme des insensés quand vous avez ainsi levé des rails qui n'étaient nullement nécessaires au front. C'est sans exception la déclaration la plus absurde que j'aie entendue en cette Chambre. L'honorable député déclare que nous avons enlevé les rails du Grand-Tronc-Pacifique et que cela veut dire que nous avons enlevé une partie d'une voie qui est hypothéquée en faveur des porteurs d'obligations et fait partie de l'actif de la compagnie. J'ai déjà dit que cela n'a rien à voir au crédit que nous discutons; je le répète, car pour remettre les choses en état, il suffira de reposer les rails enlevés.

Ce crédit ne concerne pas le capital, mais la question du déficit résultant de l'exploitation et l'intérêt sur les frais obligatoires. Ce crédit est destiné à fournir \$7,500,000 au Grand-Tronc-Pacifique, dans le but d'abord, de couvrir le déficit résultant de l'exploitation et, en second lieu, de solder l'intérêt annuel. Toute somme attribuée au Grand-Tronc-Pacifique en raison de l'enlèvement des rails équivaldra à un remplacement équivalent de capital. Quant aux réclamations en dommages dont peuvent se plaindre ceux que l'enlèvement des rails a lésés, c'est une question à examiner. Il m'est impossible de dire ce soir au pied levé quelle est la somme engagée de part ou d'autre. Dans le calcul des dommages qu'a pu subir le Grand-Tronc-Pacifique, il faudrait tenir compte de la valeur des rails et du coût de leur remplacement, et d'autre part, des avantages assurés à la compagnie en compensation des inconvénients signalés par l'honorable député. Je n'ai pas exprimé d'avis à ce sujet, et il est impossible à qui que ce soit de le faire au pied levé.

Mon honorable ami a cherché partout des raisons imaginaires pour excuser l'action du Gouvernement, prise à la demande pressante des autorités britanniques, pour répondre à un besoin urgent qui se faisait sentir au front. Il dit que nous n'avons pas déposé les documents sur le bureau de la Chambre. Il y a quantité de documents concernant la guerre qui sont de la nature la plus confidentielle possible, se rapportant aux besoins et aux projets du gouvernement impérial et révélant des situations que les autorités veulent bien faire connaître au Gouvernement canadien, mais qu'elles ne voudraient pas rendre publiques. Mon honorable ami n'irait assurément pas

[Sir Thomas White.]

jusqu'à demander qu'on déposât sur le bureau des documents qui pourraient fournir à l'ennemi des renseignements dont il pourrait tirer parti. L'honorable député, j'en suis persuadé, serait le dernier homme qui conseillerait d'agir de cette façon. Je dois supposer que dans cette circonstance, il s'est laissé dominé par l'esprit de parti jusqu'au point de croire qu'il a raison de porter ces accusations entièrement erronées contre le Gouvernement qui agit avec la plus entière bonne foi, dans cette affaire.

L'hon. M. OLIVER: Si le Gouvernement a agi en toute bonne foi, les arguments qu'il invoque sont loin de nous amener à cette conclusion. Ce crédit constitue un prêt au chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, avance garantie par la propriété de la voie. Il en a été ainsi dans le cas du prêt consenti, l'an dernier. Il va sans dire que la garantie se trouve détériorée à la suite de l'enlèvement des rails sur une distance de 130 milles du chemin.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Non, si on les remplace et si l'on répare le dommage.

L'hon. M. COCHRANE: Ils ont été remplacés.

L'hon. M. OLIVER: Je crains que mon honorable ami ne soit mal renseigné.

L'hon. M. COCHRANE: Je sais que je ne fais pas erreur sur ce point.

L'hon. M. OLIVER: Je dirais, si cela m'était permis, que je sais que le ministre se trompe, parce qu'en réalité, on a remplacé les rails sur le Grand-Tronc-Pacifique, sur une partie de la voie, mais non pas sur toute cette dernière. Mon renseignement, c'est que dans l'état actuel du chemin, une locomotive remorque cinq wagons de moins par convoi.

L'hon. M. COCHRANE: Ce renseignement est faux.

L'hon. M. OLIVER: Parfait; tenons-en là pour le moment. Ce point ne peut pas être réglé à présent. Mes paroles restent comme une déclaration de faits.

L'hon. M. COCHRANE: Une déclaration de vous, non une déclaration de faits.

L'hon. M. OLIVER: Cela me va à merveille et se rapporte parfaitement au point en discussion. De tous les arguments invoqués à l'appui de cette opération réellement remarquable, le plus absurde est celui que vient d'invoquer le ministre des Finances, et qui se résume à ceci: on n'a pas soumis ces documents à la Chambre, parce que le gouvernement britannique a spécialement demandé de les tenir secrets; qu'ils sont